

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-OA-20-03/06/2020

Date de publication : 03/06/2020

DJC - Organismes agréés - Fonctionnement des organismes agréés

Positionnement du document dans le plan :

DJC - Dispositions juridiques communes

Centres de gestion, associations agréés et organismes mixtes agréés (CGA, AA et OMGA)

Titre 2 : Fonctionnement des CGA, des AA et des OMGA

Dans le titre 2, seront étudiés successivement :

- les missions des organismes agréés (chapitre 1, [BOI-DJC-OA-20-10](#)) ;
- les moyens dont doivent disposer les organismes agréés pour accomplir leurs missions (chapitre 2, [BOI-DJC-OA-20-20](#)) ;
- la notion d'adhérents à un organisme agréé et les obligations qui découlent de cette qualité (chapitre 3, [BOI-DJC-OA-20-30](#)) ;
- le rôle de l'administration tant vis-à-vis des organismes agréés que de leurs adhérents (chapitre 4, [BOI-DJC-OA-20-40](#)).